



**Cowansville**

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 1841-20-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 1841**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 4 août 2020, le *Règlement omnibus numéro 1841-20-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841*.

Ledit règlement omnibus vise à mettre à jour certaines zones du plan de zonage actuel par des modifications mineures, une mise à jour de la classification des usages, ainsi que certaines modifications au plan de zonage afin de permettre des projets résidentiels de moyenne densité dans certains secteurs.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 18 août 2020, date à laquelle il est entré en vigueur. Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 8 septembre 2020.

La greffière,  
Julie Lamarche, OMA